Canada

RAPPORT DU

directeur général des élections du Canada

sur l'élection partielle tenue le 19 mars 2012 dans Toronto–Danforth
et les élections partielles tenues le 26 novembre 2012 dans
Calgary-Centre, Durham et Victoria

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Élections Canada

Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle tenue dans Toronto–Danforth le 19 mars 2012 et les élections partielles tenues le 26 novembre 2012 dans Calgary-Centre, Durham et Victoria

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Également disponible sur Internet.

ISBN 978-1-100-54507-3
N° de cat. : SE1-2/2012-3

1. Canada. Parlement — Élections, 2012.
2. Élections — Canada.
I. Titre.
II. Titre : Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle tenue dans Toronto–Danforth le 19 mars 2012 et les élections partielles tenues le 26 novembre 2012 dans Calgary-Centre, Durham et Victoria.

JL193 E43 2013 324.971′073 C2013-980024-7F

© Directeur général des élections du Canada, 2013

Tous droits réservés

Imprimé au Canada

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Téléc. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

The Chief Electoral Officer • Le directeur général des élections

Le 2 avril 2013

L'honorable Andrew Scheer
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

À la suite de l'élection partielle tenue le 19 mars 2012 dans la circonscription de Toronto–Danforth et des élections partielles tenues le 26 novembre 2012 dans les circonscriptions de Calgary-Centre, Durham et Victoria, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport, conformément au paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada* (L.C. 2000, ch. 9).

En vertu de l'article 536 de la Loi, le président doit présenter ce rapport sans retard à la Chambre des communes.

Le rapport sur les élections partielles contient également un résumé des résultats officiels du scrutin. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web d'Élections Canada, à www.elections.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

Marc Mayrand

257 Slater Street/257, rue Slater, Ottawa, Canada K1A 0M6 • 613-993-2975 Fax/Télécopieur : 613-993-5380
1-800-463-6868 TTY/ATS 1-800-361-8935 www.elections.ca

Table des matières

Introduction **7**

1. Élections partielles de 2012 ..... **9**

1.1 Déclenchement des élections partielles **9**

Délivrance des brefs 9

Répartition des sièges à la Chambre des communes 9

Bureaux locaux d'Élections Canada 10

Lieux de scrutin 10

Fonctionnaires électoraux 10

1.2 Relations avec les entités politiques **11**

Candidats et partis politiques enregistrés 11

Communications et séances d'information 12

Plafonds des dépenses électorales 12

Publicité électorale par les tiers 13

1.3 Communications avec les Canadiens **13**

Campagnes grand public 13

Campagnes visant certains groupes de population 13

Sources d'information des électeurs 14

Publicité et relations avec les médias 14

Plaintes transmises en ligne au directeur général des élections 14

1.4 Conduite des élections partielles **15**

Adaptations 15

Inscription des électeurs 15

Vote 16

Résultats des élections 19

Exécution de la *Loi électorale du Canada* 20

Coût des élections partielles 20

2. Conclusion **23**

Annexe **25**

Introduction

Le présent rapport concerne l'élection partielle tenue le 19 mars 2012 dans la circonscription de Toronto–Danforth (Ontario) et les élections partielles tenues le 26 novembre 2012 dans les circonscriptions de Calgary-Centre (Alberta), Durham (Ontario) et Victoria (Colombie-Britannique).

Selon le paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada*, lorsqu'une ou des élections partielles ont lieu au cours d'une année, le directeur général des élections doit produire, dans les 90 jours suivant la fin de l'année, un rapport signalant « tout cas qui s'est présenté ou tout événement qui s'est produit relativement à l'exercice de sa charge depuis la date [de son] dernier rapport […] et qui, à son avis, doit être porté à l'attention de la Chambre des communes ».

Pour les élections partielles de 2012, Élections Canada a maintenu les améliorations administratives introduites lors de la 41e élection générale, tenue en mai 2011. Ces mesures visaient notamment à accroître l'accessibilité aux lieux de scrutin, à aider les électeurs dans les établissements de soins de courte durée à voter par bulletin spécial, et à permettre l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'identité et d'adresse dans certains lieux de scrutin.

Deux événements survenus lors de l'élection générale de mai 2011 ont suscité beaucoup d'attention. Le premier concernait des irrégularités observées dans les procédures du jour du scrutin dans la circonscription d'Etobicoke-Centre (Ontario). Élections Canada a donc entrepris un examen indépendant de la conformité à ces procédures. Par ailleurs, pour les élections partielles du 26 novembre 2012, des mesures ont été prises afin d'accroître la conformité aux procédures du jour du scrutin et déterminer l'effet d'une surveillance accrue sur le niveau global de conformité (voir à ce sujet les précisions sur l'initiative des conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin, dans la section 1.1).

L'autre événement concernait des allégations d'appels frauduleux lors de l'élection générale de mai 2011. Selon les renseignements dont nous disposons actuellement, le problème ne s'est pas posé pendant les élections partielles de 2012 (voir « Exécution de la *Loi électorale du Canada* », dans la section 1.4, pour des précisions sur les communications reçues pendant les élections partielles).

1. Élections partielles de 2012

1.1 Déclenchement des élections partielles

Délivrance des brefs

Les élections partielles de 2012 ont été déclenchées afin de remplacer quatre députés :

- l'honorable Jack Layton, député du Nouveau Parti démocratique dans la circonscription de **Toronto–Danforth** (Ontario) depuis le 28 juin 2004 et chef du parti, décédé le 22 août 2011;
- Lee Richardson, député du Parti conservateur du Canada dans la circonscription de **Calgary-Centre** (Alberta) depuis le 28 juin 2004, qui a démissionné le 6 juin 2012;
- l'honorable Bev Oda, députée du Parti conservateur du Canada dans la circonscription de **Durham** (Ontario) depuis le 28 juin 2004, qui a démissionné le 31 juillet 2012;
- Denise Savoie, députée du Nouveau Parti démocratique dans la circonscription de **Victoria** (Colombie-Britannique) depuis le 23 janvier 2006, qui a démissionné le 31 août 2012.

Le bref de l'élection partielle dans Toronto–Danforth, délivré le 6 février 2012, fixait la date du scrutin au 19 mars 2012. Les brefs des élections partielles dans Calgary-Centre, Durham et Victoria, délivrés le 21 octobre 2012, fixaient la date de ces scrutins au 26 novembre 2012.

Répartition des sièges à la Chambre des communes

Le tableau ci-dessous indique la répartition des sièges à la Chambre des communes au moment de la délivrance des brefs.

Répartition des sièges à la Chambre des communes au déclenchement des élections

Répartition des sièges	Toronto–Danforth (6 février 2012)	Calgary-Centre, Durham et Victoria (21 octobre 2012)
Parti conservateur du Canada	165	163
Nouveau Parti démocratique	101	100
Parti libéral du Canada	35	35
Bloc Québécois	4	4
Parti Vert du Canada	1	1
Indépendant	1	2
Sièges vacants	1	3

Bureaux locaux d'Élections Canada

Selon la *Loi électorale du Canada*, les directeurs du scrutin doivent ouvrir leur bureau sans délai après la délivrance des brefs. Le directeur général des élections a demandé aux quatre directeurs du scrutin de rechercher d'avance des locaux adéquats et accessibles pour leurs bureaux et les lieux de scrutin, ainsi que des imprimeurs et des fournisseurs de meubles et d'équipement.

Un bureau local a été ouvert dans chaque circonscription, mais aucun bureau supplémentaire.

Le bureau local dans Toronto–Danforth a ouvert au public le 7 février 2012.

Les autres bureaux locaux ont ouvert aux dates suivantes :

- Calgary-Centre – 21 octobre 2012
- Durham – 22 octobre 2012
- Victoria – 23 octobre 2012

Lieux de scrutin

Pour les quatre élections partielles, les directeurs du scrutin ont établi 52 bureaux de vote par anticipation dans 36 lieux de scrutin et 858 bureaux de scrutin ordinaires dans 173 lieux de scrutin. Par ailleurs, 31 bureaux de scrutin itinérants ont desservi 82 lieux différents. Les tableaux 1 à 3 (en annexe) présentent les types de lieux de scrutin et de bureaux de scrutin utilisés pour ces élections, ainsi qu'une comparaison avec ceux utilisés pour la 41e élection générale. Tous les lieux de scrutin respectaient les exigences d'Élections Canada en matière d'accessibilité.

Fonctionnaires électoraux

Recrutement des fonctionnaires électoraux

Voici le nombre de fonctionnaires électoraux embauchés pour chaque élection partielle, y compris les personnes en disponibilité pour remplacer au besoin des fonctionnaires électoraux :

- Toronto–Danforth – 575, comparativement à 534 pour la 41e élection générale
- Calgary-Centre – 678, comparativement à 669 pour la 41e élection générale
- Durham – 704, comparativement à 784 pour la 41e élection générale
- Victoria – 681, comparativement à 726 pour la 41e élection générale

Afin de pourvoir les postes, les directeurs du scrutin ont utilisé :

- les noms de fonctionnaires électoraux potentiels fournis par les candidats des partis enregistrés dont les candidats avaient terminé au premier ou au deuxième rang à la dernière élection; cependant, seulement 52 noms au total ont été soumis dans les quatre circonscriptions;
- les demandes soumises sur le site Web d'Élections Canada; 4 494 demandes ont été soumises pour les quatre circonscriptions;
- les demandes soumises en réponse aux annonces placées dans les médias imprimés et à la radio (un outil de recrutement qui s'est révélé très efficace);
- les noms de fonctionnaires électoraux ayant travaillé à des élections antérieures.

Au total, 327 fonctionnaires électoraux de 16 à 25 ans ont été engagés dans les quatre circonscriptions, comparativement à 422 lors de la 41e élection générale.

Ressources à la disposition du personnel électoral

Les ressources ci-dessous étaient à la disposition du personnel électoral pendant les heures normales de bureau, et sur appel jusqu'à 21 h (heure locale) :

- **Réseau de soutien d'Élections Canada** – Des agents à Élections Canada ont aidé les directeurs du scrutin et les travailleurs électoraux dans leurs tâches quotidiennes.
- **Agents de liaison en région** – Des gestionnaires d'élections expérimentés ont fourni soutien et conseils aux directeurs du scrutin, ont tenu Élections Canada au courant du déroulement de l'élection à l'échelle locale et ont aidé aux relations médias.
- **Personnes-ressources** – Des experts à Élections Canada ont fourni une assistance personnalisée aux directeurs du scrutin aux prises avec des situations inhabituelles ou imprévues.

Initiative des conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin pour les élections partielles de novembre

En réponse aux irrégularités constatées dans les bureaux de scrutin d'Etobicoke-Centre (Ontario) à l'élection générale de mai 2011, Élections Canada a entrepris un examen indépendant de la conformité aux procédures du jour du scrutin. Le directeur général des élections présentera au Parlement en avril 2013 les conclusions de cet examen ainsi que le plan d'action qui en découle.

Pour les élections partielles de novembre 2012, Élections Canada a mis en place des mesures afin d'accroître la conformité aux procédures du jour du scrutin et de déterminer l'effet d'une surveillance accrue sur le niveau global de conformité. Le directeur général des élections a demandé aux trois directeurs du scrutin concernés d'améliorer la formation des fonctionnaires électoraux en mettant l'accent sur la conformité aux règles touchant l'inscription des électeurs et l'utilisation de répondants dans les bureaux de scrutin. Dans Durham et Victoria, les directeurs du scrutin devaient instaurer des mécanismes de surveillance de la conformité aux procédures du jour du scrutin et apporter des correctifs immédiats au besoin. Aux fins d'une analyse comparative, aucun conseiller en conformité n'a été engagé dans Calgary-Centre.

Élections Canada a recruté des travailleurs électoraux expérimentés des circonscriptions voisines à titre de conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin. Ils ont passé une journée complète à réviser les procédures du jour du scrutin, et ils devaient ensuite obtenir une note satisfaisante à un test de validation. On a engagé 63 conseillers dans Durham, et 32 dans Victoria.

Les conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin, nommés à titre de superviseurs de centre de scrutin supplémentaires, ont été affectés à des lieux de scrutin dans Durham et Victoria les jours de vote par anticipation et le jour du scrutin ordinaire. Ils devaient vérifier que les fonctionnaires électoraux se conformaient aux procédures et signaler toute irrégularité au superviseur de centre de scrutin, qui devait prendre des mesures correctives immédiates.

Les résultats de l'initiative des conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin seront présentés dans le rapport d'avril 2013 au Parlement.

1.2 Relations avec les entités politiques

Candidats et partis politiques enregistrés

À la délivrance du bref pour l'élection partielle dans Toronto–Danforth, 18 partis politiques étaient enregistrés. Les candidats potentiels devaient déposer leur acte de candidature au plus tard à 14 h le 27 février 2012. On comptait 11 candidats confirmés pour l'élection partielle, et huit partis enregistrés ont appuyé des candidats : le Nouveau Parti démocratique, le Parti action canadienne, le Parti conservateur du Canada, le Parti libéral du Canada, le Parti Libertarien du Canada, le Parti

Progressiste Canadien, le Parti Uni du Canada et le Parti Vert du Canada. On comptait aussi trois candidats indépendants.

À la délivrance des brefs pour les élections partielles dans Calgary-Centre, Durham et Victoria, 18 partis politiques étaient enregistrés. Une fois la candidature de Michael Nicula confirmée dans Durham, le Parti canadien en ligne est devenu un parti enregistré. Les candidats potentiels devaient déposer leur acte de candidature au plus tard à 14 h le 5 novembre 2012.

Dans Calgary-Centre, un candidat potentiel n'a pas respecté toutes les exigences législatives : son acte de candidature ne comportait pas le nombre de signatures requis pour appuyer sa candidature. Six candidats ont été confirmés. Cinq partis enregistrés ont appuyé des candidats : le Nouveau Parti démocratique, le Parti conservateur du Canada, le Parti libéral du Canada, le Parti Libertarien du Canada et le Parti Vert du Canada. On comptait un candidat indépendant.

Dans Durham, puisque l'agent officiel d'un candidat potentiel n'avait pas signé les documents requis, les exigences législatives n'ont pas été respectées avant la clôture des candidatures. Six candidats ont été confirmés, appuyés par les partis enregistrés suivants : le Nouveau Parti démocratique, le Parti canadien en ligne, le Parti conservateur du Canada, le Parti de l'Héritage Chrétien du Canada, le Parti libéral du Canada et le Parti Vert du Canada.

Dans Victoria, six candidats ont été confirmés, appuyés par les partis enregistrés suivants : le Nouveau Parti démocratique, le Parti conservateur du Canada, le Parti de l'Héritage Chrétien du Canada, le Parti libéral du Canada, le Parti Libertarien du Canada et le Parti Vert du Canada.

Communications et séances d'information

Les directeurs du scrutin ont fourni de la documentation aux candidats, à leur agent officiel et à leur vérificateur. Ils ont tenu des réunions avec les candidats confirmés et leurs représentants après la clôture des candidatures. Plusieurs sujets ont été abordés : règles et procédures du jour du scrutin, lieux de scrutin, accessibilité, processus d'inscription et de révision, rôles et responsabilités des représentants des candidats dans les bureaux de scrutin, etc. Dans Durham et Victoria, les deux directeurs du scrutin ont fourni aux candidats et à leurs représentants des renseignements supplémentaires sur l'initiative des conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin.

Ces réunions se tiennent toujours en groupe afin d'assurer une information uniforme de première main. Des comptes rendus de réunions ont été envoyés à tous les invités, y compris aux absents.

Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

- Toronto–Danforth – 29 février 2012
- Calgary-Centre – 7 novembre 2012
- Durham – 7 novembre 2012
- Victoria – 8 novembre 2012

Plafonds des dépenses électorales

La *Loi électorale du Canada* établit des plafonds des dépenses électorales distincts pour les candidats et les partis politiques. Pour un candidat, le plafond est fondé sur plusieurs facteurs, notamment le nombre de noms inscrits sur la liste électorale préliminaire ou révisée de sa circonscription, selon le nombre le plus élevé. Pour un parti, le plafond est fondé en partie sur le nombre de noms inscrits sur les listes électorales de toutes les circonscriptions où il présente un candidat, et en partie sur le nombre de candidats qu'il présente à une élection.

Pour l'élection partielle dans Toronto–Danforth, le plafond des dépenses pour les candidats était de 86 821,95 $, et celui des partis, de 66 643,48 $.

Dans Calgary-Centre, Durham et Victoria, les plafonds pour les candidats variaient de 97 992,97 $ à 102 461,86 $, pour une moyenne de 100 861,15 $, tandis que les plafonds des partis variaient de 87 605,43 $ à 256 352,86 $.

Publicité électorale par les tiers

Selon la Loi, les tiers qui font de la publicité électorale pendant une élection sont tenus de s'identifier dans chaque message publicitaire et d'indiquer qu'ils autorisent cette publicité. S'ils dépensent 500 $ ou plus en publicité électorale, ils doivent s'enregistrer auprès d'Élections Canada et soumettre un rapport dans les quatre mois suivant le jour du scrutin.

Aucun tiers ne s'est enregistré pour l'élection partielle dans Toronto–Danforth, tandis que six l'ont fait dans Calgary-Centre, Durham et Victoria. La Loi limite les dépenses des tiers pour la publicité électorale. Pour les élections partielles de 2012, la limite était de 3 942 $ par circonscription. À la publication du présent rapport, les tiers n'avaient pas encore soumis leur rapport de publicité, car ils disposent de quatre mois après le jour du scrutin pour le faire.

1.3 Communications avec les Canadiens

Un des rôles majeurs d'Élections Canada est de veiller à ce que le processus électoral – y compris les façons de voter – soit bien compris par les électeurs.

Campagnes grand public

Comme l'exige la *Loi électorale du Canada*, Élections Canada a envoyé par la poste 347 994 cartes d'information de l'électeur (CIE) aux personnes inscrites sur les listes électorales préliminaires. Par la suite, 14 179 CIE révisées ont été expédiées aux électeurs nouvellement inscrits ou ayant modifié leurs renseignements pendant la période électorale, ou afin d'aviser des électeurs de modifications à l'information d'origine, comme le changement d'un lieu de scrutin. La CIE confirme l'inscription de l'électeur, tout en lui indiquant où et quand voter.

Dans les semaines précédant les élections partielles, Élections Canada a distribué 222 124 brochures bilingues dans les foyers des quatre circonscriptions. Cette brochure invitait les électeurs à communiquer avec Élections Canada s'ils n'avaient pas reçu leur CIE ou si elle comportait des erreurs, et contenait des renseignements sur le vote par anticipation et le jour du scrutin, les méthodes de vote et les pièces d'identité requises.

Campagnes visant certains groupes de population

Élections Canada prend des mesures spéciales pour encourager la participation des groupes qui risquent d'éprouver des difficultés à voter ou sont plus difficiles à joindre par les campagnes grand public, notamment les jeunes, les communautés ethnoculturelles, les sans-abri, les Autochtones et les personnes âgées dans des résidences ou des établissements de soins de longue durée.

De plus, les directeurs du scrutin peuvent nommer des agents de relations communautaires pour communiquer avec les électeurs de ces groupes cibles et leur indiquer comment, quand et où voter.

Les campagnes menées pour les élections partielles de 2012 ont visé divers groupes, selon les besoins de chaque circonscription :

- Toronto–Danforth – personnes âgées, communautés ethnoculturelles et sans-abri

- Calgary-Centre – personnes âgées, communautés ethnoculturelles et sans-abri
- Durham – personnes âgées et Autochtones
- Victoria – jeunes, personnes âgées, sans-abri et Autochtones

Sources d'information des électeurs

En période électorale, les électeurs peuvent se renseigner auprès des bureaux locaux d'Élections Canada concernant l'inscription, les procédures de vote, les lieux de scrutin et d'autres sujets de nature générale. Voici le nombre d'appels reçus par les bureaux locaux pendant cette période :

- Toronto–Danforth – 1 701
- Calgary-Centre – 2 284
- Durham – 2 383
- Victoria – 2 787

Les électeurs peuvent également s'informer grâce au numéro sans frais d'Élections Canada. Voici le nombre d'appels auxquels le personnel bilingue du Centre de renseignements a répondu pour chaque circonscription pendant les périodes électorales :

- Toronto–Danforth – 410
- Calgary-Centre – 387
- Durham – 254
- Victoria – 321

Les électeurs ont aussi consulté le site Web d'Élections Canada au sujet des élections partielles. Le soir du scrutin, les résultats étaient mis en ligne à mesure qu'ils étaient disponibles. Le soir du scrutin dans Toronto–Danforth, le site a reçu 11 449 visites, et le soir des scrutins dans Calgary-Centre, Durham et Victoria, il en a reçu 37 710 – un record pour des élections partielles.

Publicité et relations avec les médias

Les messages clés de la campagne de publicité pour les élections partielles de 2012 visaient principalement à attirer l'attention sur les dates de vote et les différentes options de vote. Deux publicités imprimées d'une demi-page et deux messages radio de 30 secondes ont été diffusés pendant les périodes électorales.

Afin de servir les communautés ethnoculturelles, les publicités radio et imprimées ont été traduites en mandarin, en cantonais et en grec pour Toronto–Danforth, et les publicités imprimées ont été produites en chinois traditionnel et en pendjabi pour Calgary-Centre.

Élections Canada a reçu 59 appels des médias, a fait 14 appels aux médias concernant le recrutement de fonctionnaires électoraux, a accordé neuf entrevues radiodiffusées et a publié 16 communiqués. Les questions des médias portaient surtout sur des renseignements de base, le niveau de participation au vote par anticipation et les mesures prises pour assurer la conformité dans les bureaux de scrutin. L'équipe des relations médias a aussi aidé à organiser des tournages dans certains lieux de scrutin.

Plaintes transmises en ligne au directeur général des élections

Les électeurs peuvent soumettre des plaintes sur le site d'Élections Canada (dans une section autre que celle du formulaire sur l'accessibilité ou celui sur les infractions à la *Loi électorale du Canada*; dans ce dernier cas, la plainte doit être adressée au commissaire aux élections fédérales).

Élections Canada a reçu 28 plaintes pendant les élections partielles :

- Toronto–Danforth – 2
- Calgary-Centre – 9
- Durham – 6
- Victoria – 11

Les plaintes portaient sur divers sujets : non-réception de la CIE, panneaux de campagne trompeurs, appels téléphoniques automatisés ou faits tôt le matin et lenteur du service aux bureaux de scrutin. Aucune question n'est ressortie de façon particulière.

1.4 Conduite des élections partielles

Adaptations

Selon le paragraphe 17(1) de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections peut adapter la Loi en raison d'une situation d'urgence, d'une circonstance exceptionnelle ou imprévue ou d'une erreur. Le tableau 4 (en annexe) décrit les adaptations effectuées pendant les élections partielles de 2012 en vertu du paragraphe 17(1).

L'article 179 des *Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle* permet au directeur général des élections de donner des instructions pour adapter les Règles électorales spéciales (RES) énoncées à la partie 11 (articles 177 à 282) de la Loi, afin de réaliser l'objet de ces dispositions dans des situations particulières. Le Tableau 5 (en annexe) décrit les adaptations par instructions effectuées pendant les élections partielles de 2012.

Inscription des électeurs

Listes électorales

Élections Canada tient le Registre national des électeurs, une base de données des Canadiens ayant qualité d'électeur aux élections fédérales. Le registre est mis à jour régulièrement grâce à des ententes avec l'Agence du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Postes Canada (fichiers du Programme national sur les changements d'adresse), des organismes électoraux provinciaux et des organismes provinciaux et territoriaux d'enregistrement de véhicules motorisés. Le registre est également mis à jour après les révisions effectuées pendant les élections fédérales.

Au déclenchement des élections partielles, Élections Canada a extrait des renseignements du registre afin de produire les listes électorales préliminaires. Il a fourni ces listes aux directeurs du scrutin, qui les ont transmises à tous les candidats ainsi qu'aux partis politiques qui en ont fait la demande.

Pendant la période électorale dans Calgary-Centre, Durham et Victoria, les électeurs ont pu, pour la première fois, vérifier leurs renseignements d'inscription à l'aide du Service d'inscription en ligne des électeurs d'Élections Canada, inauguré en avril 2012. (Le service n'était pas encore activé lors de l'élection partielle dans Toronto–Danforth.) Ils pouvaient vérifier s'ils étaient inscrits et confirmer leurs renseignements en ligne. S'ils devaient actualiser leurs renseignements ou s'inscrire pour la première fois, ils étaient dirigés vers leur bureau local d'Élections Canada. L'inscription en ligne n'a pas fait l'objet d'une grande promotion puisqu'il s'agissait de la première phase, et les fonctions disponibles étaient limitées. Pendant la période électorale, un peu plus de 300 confirmations ont été faites en ligne dans les trois circonscriptions.

Pendant la période électorale, des agents réviseurs ont mené des activités de révision ciblée dans les secteurs où l'on s'attendait à un faible taux d'inscription, tels que les nouveaux quartiers résidentiels

et les secteurs à haute mobilité comme les quartiers étudiants, les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins de longue durée.

Les électeurs pouvaient également s'inscrire au bureau de vote par anticipation et au bureau de scrutin ordinaire. Le jour de l'élection, 6 458 électeurs se sont inscrits au bureau de scrutin, soit :

- Toronto–Danforth – 756
- Calgary-Centre – 1 913
- Durham – 645
- Victoria – 3 144

Le tableau 6 (en annexe) donne des précisions sur les inscriptions pendant les quatre élections. Une fois les activités de révision et les inscriptions du jour du scrutin prises en compte, les listes définitives ont augmenté de 499 dans Toronto–Danforth, de 1 573 dans Durham et de 2 859 dans Victoria. Calgary-Centre a enregistré la plus forte hausse, avec l'ajout de 3 919 électeurs[1].

Qualité des listes électorales préliminaires

Trois éléments servent à mesurer la qualité des renseignements sur les listes électorales préliminaires : la couverture, l'exactitude et la précision. La couverture indique la proportion d'électeurs inscrits sur les listes par rapport à l'électorat estimé. L'exactitude indique la proportion d'électeurs inscrits sur les listes à la bonne adresse résidentielle par rapport à l'électorat estimé. La précision indique la proportion d'électeurs inscrits sur les listes à la bonne adresse. Les cibles nationales de qualité sont de 92 % pour la couverture et de 80 % pour l'exactitude.

Plusieurs facteurs influent sur la qualité des listes, comme la croissance démographique, la mobilité de la population, la disponibilité ou l'exhaustivité des sources de données utilisées pour mettre à jour les listes et les taux de participation plus faibles aux élections précédentes.

La qualité des listes préliminaires dans les quatre circonscriptions a été mesurée ainsi :

- Toronto–Danforth – couverture de 92 %, exactitude de 87 % et précision de 95 %
- Calgary-Centre – couverture de 87 %, exactitude de 73 % et précision de 84 %
- Durham – couverture de 93 %, exactitude de 89 % et précision de 97 %
- Victoria – couverture de 93 %, exactitude de 85 % et précision de 92 %

Vote

L'électeur peut voter de trois façons :

- par bulletin spécial, pendant toute la période électorale, en vertu des RES;
- à un bureau de vote par anticipation pendant les trois jours prévus à cette fin;
- au bureau de scrutin le jour de l'élection.

Vote par bulletin spécial

Aux électeurs qui cherchent une façon de voter autre que le vote par anticipation ou le jour du scrutin dans leur circonscription, les Règles électorales spéciales offrent la possibilité de voter par la poste ou à un bureau local d'Élections Canada. Les guides-formulaires d'inscription sont disponibles partout au Canada et dans le monde. Les électeurs peuvent également télécharger le formulaire de

[1] Des mises à jour proposées par du personnel administratif après la production des listes préliminaires ont été faites au Registre national des électeurs, et les changements ont été apportés aux listes préliminaires au début des activités de révision. L'importante augmentation du nombre d'électeurs dans certaines circonscriptions est en partie attribuable à un plus grand nombre de mises à jour du registre.

demande de bulletin spécial du site Web d'Élections Canada après avoir répondu à quelques questions simples pour déterminer leur admissibilité.

Le tableau 7 (en annexe) présente les statistiques sur les bulletins de vote émis en vertu des RES, par groupe d'électeurs et par circonscription pour les élections partielles de 2012. Ces groupes sont définis dans le tableau et décrits dans les sections ci-dessous.

Électeurs vivant au Canada

Les électeurs vivant au Canada pouvaient s'inscrire au vote par bulletin spécial du 11 février au 13 mars 2012 pour Toronto–Danforth, et du 21 octobre au 20 novembre 2012 pour Calgary-Centre, Durham et Victoria.

Les électeurs votant dans leur circonscription (électeurs locaux) devaient remettre leur bulletin de vote rempli à leur bureau local d'Élections Canada avant l'heure de fermeture des bureaux de scrutin dans leur circonscription le jour du scrutin pour que leur vote soit compté. Les électeurs temporairement absents de leur circonscription (électeurs nationaux) devaient renvoyer leur bulletin de vote rempli à Élections Canada à Ottawa au plus tard à 18 h (heure de l'Est) le jour de l'élection.

Élections Canada a pris des dispositions avec les administrateurs d'établissements de soins de courte durée dans les quatre circonscriptions pour s'assurer que les électeurs hospitalisés de façon imprévue pourraient s'inscrire et voter par bulletin spécial dans les délais prescrits.

L'inscription et le vote dans les établissements de soins de courte durée ont eu lieu les 11, 12 et 13 mars 2012 dans Toronto–Danforth, et les 18, 19 et 20 novembre 2012 dans Calgary-Centre, Durham et Victoria.

Canadiens vivant à l'étranger

Élections Canada tient un registre des électeurs internationaux (citoyens canadiens établis temporairement à l'étranger). En vertu des RES, ces personnes peuvent voter si elles ont quitté le Canada moins de cinq ans avant d'effectuer leur demande d'inscription pour le vote par bulletin spécial. Au début des élections partielles, une trousse de vote par bulletin spécial a été envoyée aux électeurs internationaux inscrits dans les circonscriptions concernées.

Les Canadiens à l'étranger pouvaient aussi se renseigner sur le vote par bulletin spécial auprès des missions diplomatiques et postes consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), ou en consultant le site Web d'Élections Canada. Lors des élections partielles de 2012, le MAECI a aidé Élections Canada en retournant dans le délai prescrit les formulaires de demande et les bulletins spéciaux des Canadiens vivant ou voyageant à l'étranger.

Vote des membres des Forces canadiennes

Les membres des Forces canadiennes, au pays et à l'étranger, ont été informés de leur droit de voter par le ministère de la Défense nationale. Les responsables militaires ont affiché des avis montrant la carte des circonscriptions où se tenait une élection partielle et indiquant les principales échéances.

Vote dans les établissements correctionnels

Élections Canada a pris des dispositions avec tous les établissements correctionnels canadiens pour que les électeurs ayant un lieu de résidence habituelle dans Toronto–Danforth, Calgary-Centre, Durham ou Victoria puissent s'inscrire et voter par bulletin spécial. Des avis ont été affichés dans chaque établissement pour annoncer les scrutins et indiquer les principales échéances. Les électeurs ont reçu le matériel nécessaire et les directives pour s'inscrire et voter.

Vote par anticipation

Les directeurs du scrutin doivent établir des bureaux de vote par anticipation pour les électeurs qui ne peuvent pas ou ne veulent pas voter à leur bureau de scrutin ordinaire le jour de l'élection. Ils ont établi le même nombre de bureaux de vote par anticipation que pour la 41e élection générale, sauf dans Calgary-Centre, où un bureau supplémentaire a été établi.

Le vote par anticipation dans Toronto–Danforth s'est tenu les 9, 10 et 12 mars 2012, de midi à 20 h (heure locale). Dans les trois autres circonscriptions, il s'est tenu les 16, 17 et 19 novembre 2012, de midi à 20 h (heure locale).

Pour les quatre élections partielles, 18 171 électeurs ont voté par anticipation, soit 13,6 % de l'électorat, comparativement à 14 % pour la 41e élection générale.

Vote le jour de l'élection

Tous les bureaux de scrutin ont ouvert à l'heure, sauf un : dans Victoria, un bureau a ouvert avec 30 minutes de retard, car il manquait du matériel. Le superviseur de centre de scrutin en a immédiatement informé le directeur du scrutin, et le matériel a été rapidement livré.

Aux quatre élections partielles, la vaste majorité des gens ont choisi de voter à un bureau de scrutin le jour de l'élection : 112 948 électeurs ont procédé ainsi, soit 84,6 % de ceux qui ont voté, comparativement à 83,8 % lors de la 41e élection générale.

Taux de participation

Les taux de participation pour les quatre élections partielles sont les suivants :

- Toronto–Danforth – 43,2 %
- Calgary-Centre – 29,3 %
- Durham – 35,7 %
- Victoria – 43,0 %

Le tableau 8 (en annexe) indique le nombre de votes et le taux de participation pour chaque élection partielle. La participation a été plus faible qu'à l'élection générale de mai 2011, mais les résultats sont comparables à ceux des élections partielles passées.

Rapport sur l'accessibilité

Le *Formulaire de commentaires sur l'accessibilité des lieux de scrutin* est disponible dans tous les lieux de scrutin et bureaux locaux d'Élections Canada, et sur son site Web. L'électeur peut ainsi présenter une plainte au moment de voter, ou le faire par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel.

Pour les élections partielles de 2012, tous les lieux de scrutin des quatre circonscriptions respectaient les exigences d'Élections Canada en matière d'accessibilité. L'organisme tient une base de données sur l'accessibilité des lieux de scrutin, à laquelle chaque directeur du scrutin est tenu de contribuer.

Aux élections partielles de 2012, 91 formulaires de commentaires sur l'accessibilité ont été soumis, dont 22 comportaient un total de 49 plaintes en matière d'accessibilité. Les 69 autres formulaires portaient sur d'autres aspects de l'expérience de vote, ou contenaient des compliments.

Les directeurs du scrutin doivent examiner tous les formulaires recueillis, assurer le suivi de toute plainte sur l'accessibilité et répondre aux électeurs qui ont demandé dans leur formulaire qu'on les contacte. Dans Victoria, par exemple, le formulaire a grandement aidé à prendre les mesures correctives nécessaires. Pendant les trois jours de vote par anticipation, les formulaires sont examinés

quotidiennement par le directeur du scrutin. Dans ce cas précis, la porte d'entrée d'un lieu de scrutin était défectueuse; informé du problème par un formulaire, le directeur du scrutin a appelé le personnel d'entretien de l'immeuble et la porte a été réparée immédiatement. Les formulaires qui ne portaient pas sur des questions d'accessibilité ont été transmis à Élections Canada à Ottawa et traités selon la teneur des commentaires.

Toutes les questions d'accessibilité ont été traitées par les directeurs du scrutin, et les dossiers sont maintenant clos. Le tableau ci-dessous détaille les plaintes sur l'accessibilité contenues dans les formulaires soumis.

Sommaire des plaintes sur l'accessibilité

Objet	Nombre de plaintes	Pourcentage du total des plaintes
Stationnement	8	16,3
Signalisation	4	8,2
Allées et passages	11	22,4
Entrées	6	12,2
Voies d'accès à l'intérieur	4	8,2
Portes	7	14,3
Zone entourant les isoloirs	2	4,1
Autre	7	14,3
Total[1]	**49**	**100**

[1] Un formulaire peut faire état de plusieurs problèmes. Les 49 problèmes ci-dessus ont été signalés dans 22 formulaires.

Résultats des élections

Résultats du vote

Le soir de l'élection, chaque directeur du scrutin a ouvert une session dans son Système des résultats des scrutins (SRS), puis s'est connecté à l'ordinateur central d'Élections Canada. Après le dépouillement des votes dans chaque bureau de scrutin, les scrutateurs téléphonaient les résultats au bureau local d'Élections Canada, où les totaux étaient entrés dans le SRS, puis transmis à Élections Canada à Ottawa pour affichage sur le Web. Certains bulletins spéciaux ont été dépouillés à Élections Canada à Ottawa le soir du scrutin.

Les résultats des élections partielles sont les suivants :

- Toronto–Danforth – Craig Scott, du Nouveau Parti démocratique, a été élu.
- Calgary-Centre – Joan Crockatt, du Parti conservateur du Canada, a été élue.
- Durham – Erin O'Toole, du Parti conservateur du Canada, a été élu.
- Victoria – Murray Rankin, du Nouveau Parti démocratique, a été élu.

Le Tableau 9 (en annexe) présente les votes valides par candidat aux quatre élections partielles.

Validation des résultats

Les directeurs du scrutin valident les résultats dès que possible après le jour de l'élection. Tous les résultats ont été validés sans délai :

- Toronto–Danforth – le 20 mars 2012
- Calgary-Centre, Durham et Victoria – au plus tard le 28 novembre 2012

Retour des brefs

Le directeur du scrutin ne peut retourner le bref que six jours après la validation des résultats pour donner aux candidats et aux électeurs le temps de demander un dépouillement judiciaire. Aucun dépouillement n'a été demandé, et les brefs ont été retournés aux dates suivantes :

- Toronto–Danforth – le 28 mars 2012
- Calgary-Centre, Durham et Victoria – le 7 décembre 2012

Résultats officiels

Environ trois mois après une élection, Élections Canada publie les résultats officiels du scrutin, qui présentent les résultats par bureau de scrutin pour chaque circonscription ainsi que diverses statistiques. Les résultats officiels de l'élection partielle dans Toronto–Danforth ont été publiés en juin 2012; ceux des élections partielles de novembre 2012 ont été publiés en février 2013.

Les résultats officiels des élections partielles de 2012, y compris les résultats par bureau de scrutin, sont également accessibles sur le site Web d'Élections Canada à www.elections.ca, sous Centre de ressources > Rapports > Rapports officiels d'Élections Canada > Résultats officiels du scrutin.

Exécution de la *Loi électorale du Canada*

Le commissaire aux élections fédérales est le fonctionnaire indépendant chargé de veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*.

Pendant les élections partielles de 2012, le Bureau du commissaire a reçu 20 communications, dont 18 ne provenaient pas d'Élections Canada. Des 18 plaignants, 17 ont été contactés, et l'autre n'a pas pu être joint.

Le Bureau du commissaire a pu régler rapidement une plainte sur l'absence de déclarations d'autorisation sur des publicités électorales. Le commissaire continue d'enquêter sur deux allégations touchant un électeur qui aurait voté deux fois et un appel téléphonique trompeur.

Dans les 17 autres cas, le commissaire a examiné les plaintes et a déterminé qu'aucune infraction n'avait été commise. L'une des plaintes, par exemple, visait un candidat qui avait fait campagne dans un autobus municipal, alors qu'une autre visait un travailleur de campagne qui avait distribué des tracts et salué les gens de la main le jour de l'élection. Aucun de ces actes ne constitue une infraction à la *Loi électorale du Canada*. Le Bureau du commissaire a donc informé rapidement les plaignants que l'objet de leur plainte n'était ni illégal ni réglementé par la Loi.

Cinq communications provenaient de personnes qui se plaignaient d'appels téléphoniques reçus pendant la campagne. Un suivi a été effectué dans chaque cas, et l'enquête est toujours en cours dans l'un d'eux. Dans les quatre autres cas, le dossier a été fermé après l'examen initial, en l'absence d'une preuve d'infraction à la Loi. Par exemple, deux plaintes portaient sur des sondages téléphoniques automatisés.

Coût des élections partielles

Le coût de l'élection partielle de mars 2012 dans Toronto–Danforth est estimé à 883 000 $. Celui des élections partielles de novembre 2012 dans Calgary-Centre, Durham et Victoria est estimé à 2,7 millions de dollars. Le coût total de ces scrutins est estimé à 3,6 millions de dollars, soit environ 10,02 $ par électeur inscrit.

De cette somme, environ 2,1 millions de dollars (58 %) ont été versés aux travailleurs (directeurs du scrutin, personnel de leurs bureaux et préposés au scrutin) et aux fournisseurs de biens et de services (imprimeurs, propriétaires des lieux de scrutin et fournisseurs locaux de meubles et de matériel) dans les quatre circonscriptions.

Environ 1,1 million de dollars, soit 30 % des coûts estimés, ont été engagés par Élections Canada à Ottawa pour préparer et conduire les élections partielles. Ces coûts comprennent la production et le placement de la publicité électorale (presse écrite, radio, Web), la production et l'impression des brochures de rappel distribuées à tous les foyers, la livraison de matériel électoral et de fournitures dans les circonscriptions, et le soutien technique pour l'infrastructure de technologie de l'information reliant les bureaux d'Élections Canada à Ottawa et ceux des directeurs du scrutin.

Une somme de 423 000 $ devrait être versée aux candidats pour le remboursement partiel de leurs dépenses électorales.

Dans l'ensemble, le coût total de ces quatre élections partielles par circonscription (893 000 $) est comparable à la moyenne des 17 dernières élections partielles.

Coûts estimatifs des élections partielles de 2012[1]

Activité	Coûts estimatifs (en milliers de dollars)		
	Toronto–Danforth	Calgary-Centre, Durham et Victoria	Total
Conduite des élections dans les circonscriptions, y compris les dépenses liées aux travailleurs électoraux dans les bureaux des directeurs du scrutin et aux bureaux de scrutin, l'impression des listes électorales et des cartes d'information de l'électeur ainsi que les frais de location et d'équipement des bureaux locaux d'Élections Canada et des lieux de scrutin.	427	1 659	2 086
Préparation et conduite des élections à Élections Canada à Ottawa et soutien aux directeurs du scrutin, y compris la formation des directeurs du scrutin et d'autres employés clés, les campagnes de publicité et de sensibilisation, le Réseau de soutien d'Élections Canada, la technologie de l'information et les activités postélectorales.	359	703	1 062
Sous-total	786	2 362	3 148
Remboursement des dépenses électorales des candidats et allocations aux vérificateurs des candidats (coûts prévus)[2]	97	327	424
Total	**883**	**2 689**	**3 572**

[1] Coûts estimatifs au 31 décembre 2012.
[2] Les dépenses réelles ne seront connues que lorsque les rapports des dépenses électorales des candidats auront été reçus et vérifiés par Élections Canada.

2. Conclusion

Les élections partielles tenues dans Toronto–Danforth le 19 mars 2012 et dans Calgary-Centre, Durham et Victoria le 26 novembre 2012 se sont bien déroulées.

Fort du succès de la 41e élection générale, Élections Canada a maintenu pour les élections partielles de 2012 les mêmes améliorations administratives destinées à rendre le processus électoral plus efficace et accessible. Aux élections partielles du 26 novembre 2012, il a aussi mené une initiative visant à améliorer la conformité aux procédures du jour du scrutin. Le directeur général des élections fera rapport au Parlement en avril 2013 sur les résultats de cette initiative dans le cadre de l'examen indépendant de la conformité et du Plan d'action sur la conformité qui en découlera.

Le directeur général des élections présentera, avant fin mars 2013, un autre rapport au Parlement sur les questions administratives et juridiques liées aux renseignements personnels et aux communications avec les électeurs dans un contexte d'évolution technologique. Ce rapport comprendra des recommandations visant à renforcer le cadre électoral.

Parmi nos autres plans et priorités, nous continuerons d'appuyer le processus de révision des limites des circonscriptions fédérales. Nous poursuivrons aussi la mise en œuvre de nos plans pour apporter des améliorations administratives à nos services aux électeurs. Ces améliorations ont pour but d'offrir des services plus pratiques aux électeurs; de réduire les obstacles à l'inscription, à l'identification et à l'accessibilité; et de favoriser la participation des jeunes Canadiens.

Toutefois, certaines questions ne sauraient être réglées uniquement à l'aide de mesures administratives. L'actualité récente et nos propres évaluations postélectorales ont mis en évidence la nécessité d'agir immédiatement pour moderniser le cadre électoral, une idée défendue par le directeur général des élections depuis son rapport de juin 2010, *Faire face à l'évolution des besoins – Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite de la 40e élection générale*, qui proposait une série de changements nécessaires à la *Loi électorale du Canada*.

Les rapports que le directeur général des élections présentera au Parlement au printemps 2013 recommanderont d'autres changements législatifs, destinés à accroître la confiance des Canadiens dans leur système électoral, à améliorer les services offerts pendant une élection et à renforcer le cadre électoral établi par la *Loi électorale du Canada*. Élections Canada compte collaborer avec le Parlement lors de l'examen de ces recommandations.

Annexe

Tableau 1 – Types de lieux de scrutin[1]				
Type de lieu	**Scrutin ordinaire[2]**		**Vote par anticipation**	
	Nombre	**Pourcentage**	**Nombre**	**Pourcentage**
Toronto–Danforth				
Immeuble d'habitation	4	9,3	0	0
Salle paroissiale	6	14,0	3	33,3
Centre communautaire	5	11,6	1	11,1
École	15	34,9	2	22,2
Salle municipale	1	2,3	1	11,1
Légion royale canadienne	1	2,3	0	0
Résidence pour personnes âgées	10	23,3	1	11,1
Autre	1	2,3	1	11,1
Total	**43**	**100**	**9**	**100**
Calgary-Centre				
Immeuble d'habitation	4	12,5	0	0
Salle paroissiale	5	15,6	0	0
Centre communautaire	10	31,3	2	66,7
École	10	31,3	1	33,3
Résidence pour personnes âgées	3	9,4	0	0
Total	**32**	**100**	**3**	**100**
Durham				
Salle paroissiale	13	18,8	3	42,9
Centre communautaire	18	26,1	3	42,9
École	29	42,0	0	0
Salle municipale	1	1,4	0	0
Centre de loisirs	1	1,4	1	14,3
Résidence pour personnes âgées	6	8,7	0	0
Autre	1	1,4	0	0
Total	**69**	**100**	**7**	**100**

Tableau 1 – Types de lieux de scrutin[1]

Type de lieu	Scrutin ordinaire[2]		Vote par anticipation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Victoria				
Salle paroissiale	7	24,1	4	23,5
Local commercial	1	3,4	1	5,9
Centre communautaire	3	10,3	4	23,5
École	13	44,8	6	35,3
Centre de loisirs	1	3,4	0	0
Légion royale canadienne	1	3,4	1	5,9
Résidence pour personnes âgées	1	3,4	1	5,9
Autre	2	6,9	0	0
Total	**29**	**100**	**17**	**100**

[1] Les pourcentages ayant été arrondis, les totaux peuvent présenter certains écarts.

[2] Les chiffres excluent les bureaux de scrutin itinérants.

Tableau 2 – Types de bureaux de scrutin

Circonscription	Bureaux de scrutin ordinaires		Bureaux de vote par anticipation	Total
	Fixes	Itinérants		
Toronto–Danforth	184	0	10	194
Calgary-Centre	236	12	11	259
Durham	218	2	14	234
Victoria	220	17	17	254

Tableau 3 – Types de lieux de scrutin utilisés aux élections partielles de 2012 et à la 41e élection générale

Circonscription	Lieux de scrutin ordinaires		Lieux desservis par des bureaux de scrutin itinérants	
	Élections partielles de 2012	41e élection générale	Élections partielles de 2012	41e élection générale
Toronto–Danforth	43	41	0	0
Calgary-Centre	32	35	29	18
Durham	69	66	7	5
Victoria	29	27	46	44

Tableau 4 – Adaptations de la *Loi électorale du Canada* effectuées pendant les élections partielles de 2012 en vertu de l'article 17 de la Loi	
Disposition(s) adaptée(s)	**Notes explicatives**
Articles 22, 135 et 283	**But :** Permettre aux directeurs du scrutin d'embaucher des fonctionnaires électoraux supplémentaires, au besoin, pour assurer le bon déroulement d'un vote par anticipation. Cette adaptation a été effectuée lors de l'élection partielle du 19 mars et des élections partielles du 26 novembre 2012. **Explication :** Les dispositions de la Loi portant sur les effectifs aux bureaux de vote par anticipation et le jour du scrutin n'ont pas été modifiées pour tenir compte des tâches plus nombreuses et complexes des fonctionnaires électoraux. Ces tâches découlent des nouvelles exigences d'identification des électeurs et du besoin de communiquer régulièrement aux représentants des candidats pendant la journée des données sur les électeurs qui ont voté. En outre, de plus en plus d'électeurs votent par anticipation. Or, la Loi prévoit moins de travailleurs ces jours-là, mais plus de formalités pour les électeurs. **Adaptation :** Autoriser les directeurs du scrutin à nommer plus de personnes, au besoin, pour exécuter des tâches prévues par la Loi, dont le dépouillement.
Article 124	**But :** Permettre à des superviseurs de centre de scrutin supplémentaires qui résident hors de la circonscription d'exécuter des tâches dans le cadre de l'initiative des conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin. Cette adaptation n'a été permise que pour les scrutins du 26 novembre 2012. **Explication :** Pendant la 41e élection générale, des irrégularités administratives ont été constatées aux bureaux de scrutin d'Etobicoke-Centre. Vu les conséquences sérieuses que cela pouvait avoir sur la confiance du public dans l'intégrité du processus électoral, l'initiative des conseillers en conformité dans les bureaux de scrutin a été mise sur pied pour les élections partielles du 26 novembre 2012. Les conseillers devaient surveiller les opérations électorales et la tenue des dossiers des fonctionnaires électoraux afin de prévenir les irrégularités et mieux comprendre les problèmes qui surviennent. Des personnes ayant une compréhension supérieure des processus électoraux devaient mener l'initiative à titre de superviseurs de centre de scrutin supplémentaires, même si elles ne résidaient pas dans les circonscriptions visées, comme on l'exige normalement pour ce type de fonctionnaire électoral. **Adaptation :** Autoriser des personnes ayant qualité d'électeur à être nommées comme superviseurs de centre de scrutin supplémentaires pour surveiller les opérations aux bureaux de vote par anticipation et le jour du scrutin.

Tableau 5 – Instructions données par le directeur général des élections lors des élections partielles de 2012 en vertu de l'article 179 des *Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle*

Disposition(s)	Notes explicatives
Article 233 (nouvelle adaptation aux fins d'une élection partielle, déjà effectuée lors d'une élection générale)	**But :** Étendre aux électeurs votant par bulletin spécial les règles sur la preuve de résidence applicables aux électeurs qui votent par anticipation ou le jour du scrutin et qui n'ont pas d'adresse municipale. **Explication :** Aux termes du paragraphe 143(3.1) de la Loi, si l'adresse inscrite sur les pièces d'identité produites par un électeur lors du vote par anticipation ou le jour du scrutin n'établit pas sa résidence, mais concorde avec les renseignements figurant sur la liste électorale, la résidence de l'électeur est réputée avoir été établie. Il n'existe aucune disposition du genre pour les électeurs qui souhaitent voter par bulletin spécial. Or, certains électeurs habitant en région rurale ou éloignée n'ont pas d'adresse municipale établissant leur résidence, ou de pièce d'identité faisant état de leur adresse résidentielle. **Adaptation :** L'adaptation par instruction accorde aux électeurs qui désirent voter par bulletin spécial la même latitude qu'aux électeurs qui votent par anticipation ou le jour du scrutin en ce qui concerne l'obligation de prouver leur lieu de résidence.
Article 237 (nouvelle adaptation aux fins d'une élection partielle, déjà effectuée lors d'une élection générale)	**But :** Permettre que le directeur du scrutin délivre, avec l'approbation de l'administrateur des Règles électorales spéciales, une deuxième trousse de vote par bulletin spécial à un électeur qui déclare sous serment ne pas avoir reçu de bulletin spécial du bureau local d'Élections Canada. **Explication :** La Loi ne permet pas à un directeur du scrutin de délivrer à un électeur une deuxième trousse de vote par bulletin spécial. **Adaptation :** Une adaptation par instruction était nécessaire pour permettre à un électeur d'exercer son droit de vote par bulletin spécial.
Articles 246 et 247 (adaptation effectuée lors d'une élection antérieure)	**But :** Appliquer aux établissements correctionnels fédéraux le processus de vote prescrit pour les établissements correctionnels provinciaux en vertu des RES. **Explication :** Comme la Loi interdisait auparavant le vote aux détenus des établissements fédéraux, elle ne prévoit pas de mécanisme de vote pour eux. **Adaptation :** Depuis que la Cour suprême du Canada a annulé cette interdiction en 2002, dans *Sauvé*, la Loi a dû être adaptée à chaque élection fédérale de manière à appliquer aux établissements fédéraux le processus prescrit pour les établissements provinciaux.

Tableau 5 – Instructions données par le directeur général des élections lors des élections partielles de 2012 en vertu de l'article 179 des *Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle*

Disposition(s)	Notes explicatives
Article 276 (nouvelle adaptation aux fins d'une élection partielle, déjà effectuée lors d'une élection générale)	**But :** Permettre de compter certains bulletins de vote qui n'avaient pas été mis dans une enveloppe extérieure. **Explication :** Les électeurs qui votent en vertu des RES le font parfois avant que les bulletins de vote ne soient imprimés. Ils utilisent alors un bulletin de vote en blanc sur lequel ils écrivent le nom du candidat de leur choix. Ils mettent ensuite leur bulletin dans une enveloppe extérieure. Si ces électeurs votent à un bureau local d'Élections Canada, l'enveloppe et le bulletin qu'elle contient sont alors déposés dans l'urne. Une fois les bulletins imprimés, les personnes qui votent en vertu des RES à un bureau local d'Élections Canada utilisent un bulletin imprimé au lieu d'un bulletin en blanc. Ils doivent quand même mettre leur bulletin dans une enveloppe extérieure, qui est ensuite déposée dans l'urne. Les fonctionnaires électoraux qui administrent ce type de vote oublient parfois que même dans le cas des bulletins ordinaires, les RES exigent que les électeurs mettent leur bulletin dans une enveloppe extérieure avant de le déposer dans l'urne. Ces fonctionnaires risquent donc de donner de mauvaises instructions aux électeurs. **Adaptation :** L'adaptation par instruction prévoit que dans cette situation, sous réserve de certaines conditions et de l'approbation de l'administrateur des Règles électorales spéciales, les bulletins peuvent être comptés.

Tableau 6 – Listes électorales : révisions effectuées pendant les élections partielles

Circonscription	Toronto–Danforth	Calgary-Centre	Durham	Victoria
Électeurs sur les listes préliminaires, y compris les RES	74 612	90 663	94 137	88 083
Transferts entre circonscriptions[1]	678	1 922	1 116	2 645
Électeurs ajoutés[2]	562	4 631	1 659	2 847
Déménagements dans la circonscription[3]	334	862	911	1 993
Autres corrections[4]	895	835	572	587
Électeurs radiés[5]	739	2 629	1 200	2 640
Mises à jour du groupe 1 des RES[6]	-2	-5	-2	7
Électeurs sur les listes définitives[7]	75 111	94 582	95 710	90 942

[1] Électeurs ayant déménagé dans la circonscription en provenance d'une autre circonscription avant la période de révision, mais qui ne figuraient pas dans la dernière version du registre avant le déclenchement des élections partielles.

[2] Électeurs qui ne figuraient sur aucune liste au début des élections partielles et qui ont été ajoutés en période électorale.

[3] Électeurs qui figuraient sur une liste de leur circonscription au début des élections, mais à la mauvaise adresse. Ces chiffres tiennent aussi compte des modifications administratives apportées par les directeurs du scrutin aux données des électeurs au cours de cette période.

[4] Électeurs qui figuraient sur une liste électorale à la bonne adresse et qui ont demandé une correction à leur nom ou leur adresse postale en période électorale.

[5] Électeurs qui figuraient sur une liste électorale, mais qui ont été radiés pour un des motifs suivants : décès de l'électeur, radiation demandée par l'électeur, déménagement de l'électeur, personne non admissible au vote (moins de 18 ans, non-citoyen, etc.) ou inscription en double sur la liste. Ces chiffres tiennent compte des données supprimées par suite du déménagement d'électeurs dans une autre circonscription en période électorale et des doublons supprimés durant la préparation des listes définitives.

[6] Ces chiffres indiquent l'accroissement ou la diminution du nombre d'électeurs du groupe 1 inscrits en vertu des RES (électeurs canadiens résidant temporairement à l'étranger, électeurs des Forces canadiennes et électeurs incarcérés) pendant la période électorale.

[7] Le nombre d'électeurs sur les listes définitives est la somme des électeurs sur les listes préliminaires, de ceux qui ont changé de circonscription, de ceux qui ont été ajoutés et des mises à jour du groupe 1 des RES, moins les électeurs radiés.

Tableau 7 – Vote par bulletin spécial aux élections partielles de 2012

	Jour de l'élection	Circons-cription	Bulletins délivrés	Bulletins valides	Bulletins rejetés	Votes exprimés	Bulletins retournés à temps[1]	Bulletins reçus en retard
Groupe 1 (Forces canadiennes, électeurs à l'étranger, électeurs incarcérés)	**19 mars 2012**	Toronto–Danforth	88	29	0	29	33,0 %	1
	26 nov. 2012	Calgary-Centre	234	39	2	41	17,5 %	2
		Durham	148	17	0	17	11,5 %	1
		Victoria	509	71	1	72	14,1 %	12
Sous-total			979	156	3	159	16,2 %	16
Groupe 2 (électeurs locaux[2] et nationaux[3])	**19 mars 2012**	Toronto–Danforth	504	491	7	498	98,8 %	2
	26 nov. 2012	Calgary-Centre	558	546	0	546	97,8 %	1
		Durham	514	493	1	494	96,1 %	5
		Victoria	715	697	1	698	97,6 %	7
Sous-total			**2 291**	**2 227**	**9**	**2 236**	**97,6 %**	**15**
Total			**3 270**	**2 383**	**12**	**2 395**	**73,2 %**	**31**

[1] Pourcentage de votes par rapport au nombre de bulletins délivrés.

[2] Électeurs dont les demandes ont été traitées et dont les bulletins ont été comptés par des bureaux locaux d'Élections Canada, y compris les électeurs inscrits pour voter dans des établissements de soins de courte durée. Le nombre de bulletins locaux reçus après le délai prescrit n'est pas disponible.

[3] Électeurs dont les demandes ont été traitées et dont les bulletins ont été comptés par Élections Canada à Ottawa.

Tableau 8 – Nombre de votes exprimés, par mode de vote, et participation électorale[1]				
Circonscription	**Toronto–Danforth**	**Calgary-Centre**	**Durham**	**Victoria**
Nombre d'électeurs sur les listes définitives	75 111	94 582	95 710	90 942
Bureaux de scrutin ordinaires[2]	27 077	24 478	28 782	32 611
	83,4 %	88,3 %	84,2 %	83,3 %
Bureaux de vote par anticipation	4 865	2 667	4 890	5 749
	15,0 %	9,6 %	14,3 %	14,7 %
Vote par bulletin spécial (en vertu des RES)	527	587	511	770
	1,6 %	2,1 %	1,5 %	2,0 %
Bulletins rejetés	150	92	115	98
	0,5 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Total des votes valides	32 319	27 640	34 068	39 032
	99,5 %	99,7 %	99,7 %	99,7 %
Total des votes exprimés	32 469	27 732	34 183	39 130
Taux de participation aux élections partielles de 2012	**43,2 %**	**29,3 %**	**35,7 %**	**43,0 %**
Taux de participation à l'élection générale précédente (mai 2011)	65,0 %	55,3 %	63,2 %	67,5 %

[1] Les pourcentages ont été arrondis.

[2] Comprend les électeurs qui ont voté dans un bureau de scrutin itinérant.

Tableau 9 – Votes valides par candidat				
Candidat et appartenance	**Lieu de résidence**	**Profession**	**Votes valides obtenus**	**Pourcentage des votes valides[1]**
Toronto–Danforth				
Craig Scott Nouveau Parti démocratique	**Toronto**	**Professeur de droit**	**19 210**	**59,4**
Grant Gordon Parti libéral du Canada	Toronto	Directeur de la publicité	9 215	28,5
Andrew Keyes Parti conservateur du Canada	North York	Expert-conseil	1 736	5,4
Adriana Mugnatto-Hamu Le Parti Vert du Canada	Toronto	Organisatrice communautaire	1 517	4,7
Dorian Baxter Parti Progressiste Canadien	Newmarket	Membre du clergé anglican	208	0,6
John Christopher Recker Parti Libertarien du Canada	Toronto	Responsable des cas dans une maison de transition	133	0,4
Leslie Bory Indépendant	Waterford	Machiniste	77	0,2
Christopher Robert Porter Parti action canadienne	Victoria (C.-B.)	Directeur des ventes	75	0,2
John C. Turmel Indépendant	Brantford	Ingénieur de systèmes bancaires	57	0,2
Brian Jedan Parti Uni du Canada	Toronto	Expert-conseil en médias	55	0,2
Bahman Yazdanfar Indépendant	Toronto	Expert-conseil en affaires	36	0,1
Calgary-Centre				
Joan Crockatt Parti conservateur du Canada	**Calgary**	**Journaliste**	**10 191**	**36,9**
Harvey Locke Parti libéral du Canada	Banff	Agent de protection de la nature	9 033	32,7
Chris Turner Le Parti Vert du Canada	Calgary	Rédacteur	7 090	25,7
Dan Meades Nouveau Parti démocratique	Calgary	Militant pour la réduction de la pauvreté	1 064	3,8
Antoni Grochowski Indépendant	Calgary	Architecte	141	0,5
Tony Prashad Parti Libertarien du Canada	Calgary	Employé de Calgary Transit	121	0,4

Tableau 9 – Votes valides par candidat				
Candidat et appartenance	**Lieu de résidence**	**Profession**	**Votes valides obtenus**	**Pourcentage des votes valides[1]**
Durham				
Erin O'Toole Parti conservateur du Canada	**Courtice**	**Avocat**	**17 280**	**50,7**
Larry O'Connor Nouveau Parti démocratique	Minden	Retraité	8 946	26,3
Grant Humes Parti libéral du Canada	Bowmanville	Homme d'affaires à la retraite	5 887	17,3
Virginia Ervin Le Parti Vert du Canada	Hampton	Technicienne de terrain	1 386	4,1
Andrew Moriarity Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	Bowmanville	Étudiant	437	1,3
Michael Nicula Parti canadien en ligne	Toronto	Entrepreneur en TI	132	0,4
Victoria				
Murray Rankin Nouveau Parti démocratique	**Victoria**	**Avocat**	**14 507**	**37,2**
Donald Galloway Le Parti Vert du Canada	Victoria	Professeur	13 389	34,3
Dale Gann Parti conservateur du Canada	Victoria	Cadre supérieur en haute technologie	5 654	14,5
Paul Summerville Parti libéral du Canada	Victoria	Professeur auxiliaire	5 097	13,1
Art Lowe Parti Libertarien du Canada	Victoria	Gestionnaire immobilier	193	0,5
Philip G. Ney Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	Sooke	Médecin	192	0,5

[1] Les pourcentages ont été arrondis.